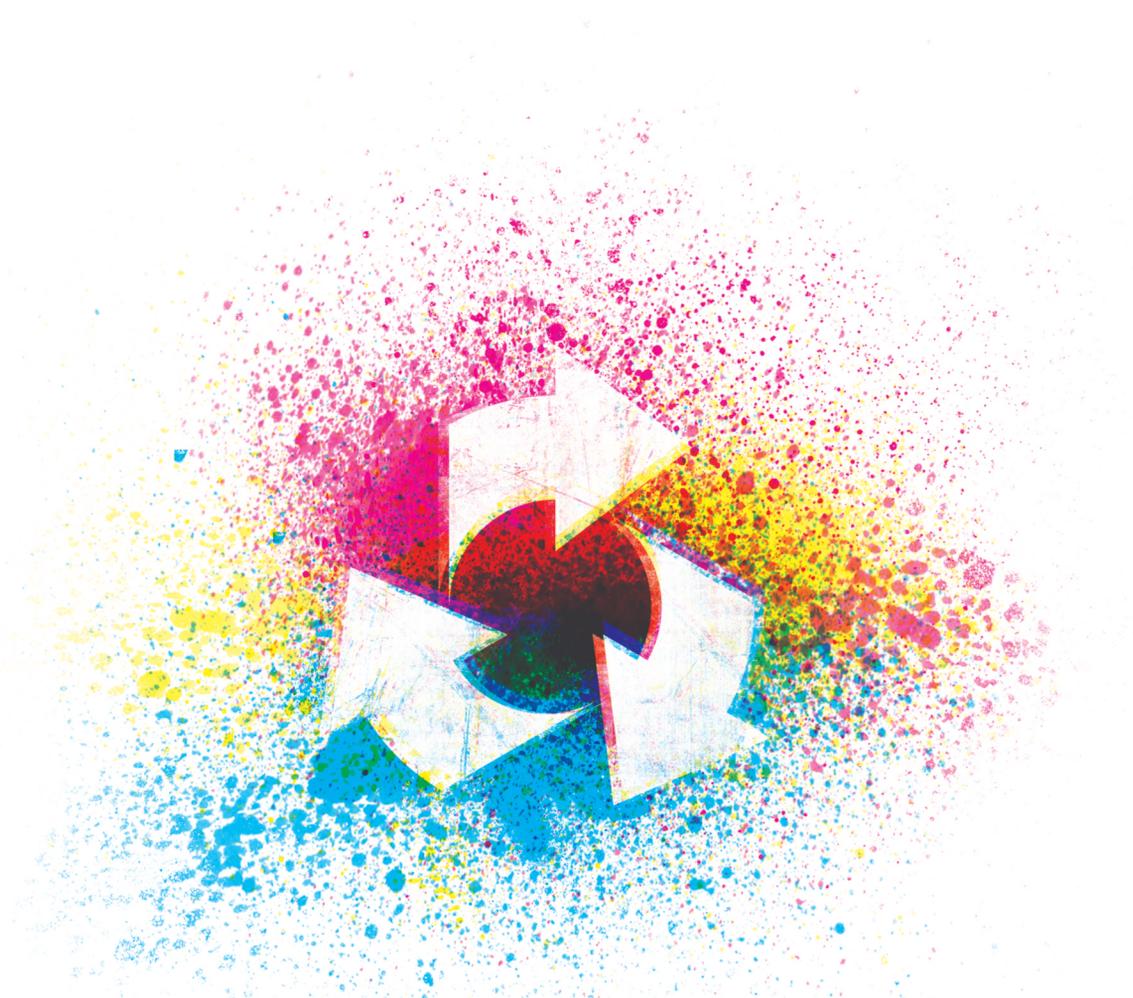


Stratégie ministérielle de développement durable



Culture & développement
durable

Préambule	Page 03
------------------	----------------

Deux fondamentaux : l'exemplarité du fonctionnement interne et la mise en place d'une gouvernance transversale et participative	Page 05
--	----------------

- Un mode de fonctionnement plus respectueux de l'environnement et économe en ressources
- Une administration socialement responsable
- Un mode de gouvernance transversal, intégré et participatif

Inscrire le développement durable au cœur des politiques du Ministère	Page 12
--	----------------

- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée
- Faire du développement durable un levier d'innovation dans la création et la diffusion des œuvres
- Accompagner les industries culturelles et de la communication dans leur démarche de développement durable

Promouvoir un modèle de société porteur de développement durable	Page 18
---	----------------

- Contribuer à l'information du grand public sur les enjeux du développement durable
- Renforcer la démocratisation culturelle, composante essentielle d'une société durable
- Soutenir la diversité culturelle et linguistique
- Développer les coopérations et les échanges, décentralisés et internationaux

Plan d'actions 2011-2013	Page 24
---------------------------------	----------------

PRÉAMBULE

Projet de civilisation et de société, le développement durable est un enjeu culturel. Il est donc logique que le ministère de la Culture et de la Communication, par la force symbolique qu'il véhicule, par les politiques qu'il conduit ou auxquelles il participe, prenne une responsabilité particulière pour contribuer à cette prise de conscience.

La dimension culturelle du développement durable à travers le patrimoine, l'architecture, la démocratisation et la diversité culturelles, inscrits dans la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, ou encore la vision de l'artiste, qui peut être porteuse d'un autre rapport au temps et au monde, créent d'évidence pour le Ministère une obligation spécifique de contribuer à la réflexion et de faire évoluer, le cas échéant, ses politiques.

Au-delà de ces champs, la stratégie ministérielle de développement durable a l'ambition de repenser l'ensemble des politiques et des modes d'intervention du Ministère à l'aune des principes de ce nouveau modèle de développement.

Soucieux, dans une démarche de développement durable et d'amélioration continue, d'adopter un comportement plus sobre, le Ministère – administration centrale, services déconcentrés et établissements publics – entend également continuer à limiter son impact environnemental, tant dans son mode de fonctionnement que dans l'exercice de ses métiers. L'attention renouvelée portée à l'homme l'amène également à donner toute leur place aux préoccupations sociales et sociétales.

Cette prise de conscience et la volonté d'agir ont amené le ministère de la Culture et de la Communication à formaliser son engagement dans une stratégie ministérielle de développement durable concernant tout à la fois les enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Dans une logique de cohérence temporelle avec la stratégie nationale de développement durable, cette première stratégie de développement durable est définie pour la période 2011-2013.

Le texte qui suit présente les principaux axes de cette stratégie ministérielle de développement durable, et le récapitulatif du plan d'actions opérationnel 2011-2013 qui l'accompagne.



Deux fondamentaux : l'exemplarité du fonctionnement interne et la mise en place d'une gouvernance transversale et participative

Souhaitant mettre en œuvre une politique volontariste en matière de développement durable, le ministère de la Culture et de la Communication se doit, dans son fonctionnement courant comme dans l'exercice de ses métiers, d'être exemplaire et de promouvoir en son sein des comportements plus responsables. Cette démarche se traduit par la définition de modes de consommation et de production plus sobres, plus respectueux de l'environnement, ainsi que par une attention renouvelée portée aux questions sociales et sociétales.

La réussite de la politique ministérielle de développement durable suppose également que chaque agent du Ministère se l'approprie. Aussi les actions de sensibilisation et de formation à leur profit sont-elles déterminantes, tout comme l'est la mise en place d'une gouvernance fondée sur la participation et la transversalité.

Au-delà, le Ministère entend instituer comme l'un des principes de son action, le travail en réseau avec l'ensemble de ses parties prenantes, partenaires publics et privés, dans une logique d'amélioration progressive et continue, consubstantielle au concept de développement durable.

Un mode de fonctionnement plus respectueux de l'environnement et économe en ressources

Face à la réalité du changement climatique et de l'épuisement des ressources, le Ministère entend apporter sa contribution aux objectifs nationaux et internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (objectif national de réduction de 50% d'ici 2020 par rapport aux émissions de 1990), de préservation des ressources en eau et de la biodiversité.

Dans cet esprit, les actions sur la performance et la consommation énergétiques des bâtiments et de leurs équipements (près du quart des émissions au niveau national), mais aussi les déplacements (17% des émissions nationales), sont déterminantes. Les bilans carbone réalisés par le Ministère, qui concernent l'administration centrale, les services déconcentrés (un bilan carbone type des directions régionales des affaires culturelles a été établi en prenant pour exemple la DRAC Aquitaine) et plusieurs établissements publics, confirment l'importance de ces postes dans le secteur culturel.

La politique d'achat, l'attention portée au cycle de vie des produits et à la gestion des déchets, ainsi que la remise en question permanente des processus à des fins d'amélioration, constituent également un puissant levier au service d'un mode de fonctionnement plus respectueux de l'environnement et économe en ressources.

Dans tous ces champs, des plans d'actions sont engagés ou en cours d'élaboration, dans une logique d'amélioration continue. Une partie des actions mises en œuvre ou projetées dans ce cadre s'inscrit dans la démarche "État exemplaire", dispositif interministériel mis en place fin 2008, au terme duquel chaque département ministériel est doté, depuis 2009, d'un "Plan Administration Exemplaire", qui s'enrichit chaque année.

Améliorer la consommation et la performance énergétiques des bâtiments et de leurs équipements

Le ministère de la Culture et de la Communication est l'utilisateur d'un parc immobilier important et varié pour loger ses services, à Paris et en région. La réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) passe par une plus grande sobriété énergétique de l'ensemble de ces bâtiments (objectif national de réduction de 40% des consommations d'énergies d'ici 2020, par rapport à 1990).

La première action engagée par le Ministère à cette fin est d'**analyser et d'auditer les consommations**.

L'amélioration des comptages des consommations de fluides (électricité, eau, gaz) doit permettre à l'ensemble des services de connaître précisément le volume de CO₂ émis et de proposer plus facilement des actions correctives en matière de maîtrise des consommations d'énergie.

Ces systèmes de contrôle et de régulation sont déjà en place dans les grands établissements publics. Ils permettent souvent d'engager une première étape dans la réduction de la consommation énergétique, en supprimant l'inutile ou en revoyant les pratiques (ex : l'environnement lumineux ou climatique des œuvres).

La réalisation d'**audits énergétiques** approfondis constitue un deuxième axe d'action prioritaire. Le ministère de la Culture et de la Communication a établi un cahier des charges type de ces audits à partir de celui réalisé par la Bibliothèque nationale de France, qui figure parmi les établissements publics pilotes. Il veillera à ce que ces audits soient réalisés rapidement sur l'ensemble des bâtiments, en commençant par les plus critiques ou très consommateurs (salles de spectacles...), et en tenant compte de leur spécificité (édifices à forte valeur patrimoniale). La programmation budgétaire et calendaire de ces opérations sera finalisée d'ici la fin du premier semestre 2011.

Ces audits permettent ensuite de définir les actions à mettre en œuvre sur les bâtiments.

Certaines relèvent de l'**exploitation du bâtiment** (ex : modulation des conditions thermohygrométriques selon les usages des lieux ou selon la température extérieure, modulation horaire de l'éclairage...). Celles de ces actions qui n'impliquent pas d'investissements sont souvent

anticipées par les services, sans même attendre les résultats des audits.

D'autres nécessitent des **interventions sur le bâtiment**, qu'il s'agisse de

- son enveloppe (limiter les déperditions par l'amélioration de l'isolation par exemple, et prendre en compte le confort d'été, en gardant toujours en vue le maintien de la qualité architecturale),
- ses équipements de production de chauffage et/ou de refroidissement de l'air (tout en s'attachant à trouver des solutions adaptées à chaque cas, le ministère de la Culture et de la Communication essaiera de privilégier les dispositifs permettant l'utilisation d'énergies renouvelables, ainsi que la récupération de chaleur ou le raccordement aux réseaux de chaleur existants),
- ses autres équipements (sources lumineuses par exemple). On recherchera, dans ce cadre, à intégrer des moyens de mieux contrôler les consommations en électricité (détecteurs de présence, compteurs dits "intelligents"...), mais aussi en eau, pour laquelle on réfléchira à des solutions de récupération et de réutilisation dans les bâtiments et les parcs et jardins.

La programmation calendaire et budgétaire de ces actions se fera au second semestre 2011. Il s'agira de trouver les meilleurs compromis pour atteindre des objectifs réalistes et adaptés à chaque contexte, et de définir des priorités.

Ces actions ne pourront atteindre pleinement leur cible que si elles s'accompagnent d'une **adaptation des comportements des utilisateurs** dans un sens d'écoresponsabilité accrue. Le Ministère entend élargir ses réflexions, de la problématique des livres et des archives, à celle des objets patrimoniaux et œuvres d'art de toute nature, pour trouver des moyens d'économiser l'énergie sans compromettre bien sûr la conservation des œuvres, en modulant les points de consigne.

Il va de soi que l'ensemble de ces actions doivent être entreprises dès lors que la question de la pertinence des usages qui sont faits des différents bâtiments a été examinée et tranchée, dans le cadre des schémas pluriannuels de stratégie immobilière.

Agir sur les déplacements

Le ministère de la Culture et de la Communication a engagé et poursuivra des actions dans plusieurs directions :

Développer l'éco-mobilité : Inciter les agents et le public à recourir aux transports en commun, aux modes de transport doux ou au covoiturage, par l'information et/ou la mise en place de dispositifs adaptés (navettes, sections Intranet dédiées au covoiturage, éco-taxe couplée à la billetterie...).

Être attentif aux modes de déplacement des agents : Privilégier les transports en train et les transports en commun plutôt qu'en avion et voiture, rationaliser les déplacements (limitation, regroupement), encourager les télé et visioconférences.

Rationaliser le parc automobile : La réduction du parc automobile est amorcée et se poursuivra. Les achats de nouveaux véhicules privilégient par ailleurs des véhicules plus respectueux de l'environnement ; le taux d'émission maximal fixé par la loi de finances 2010 et qui s'impose à l'État et ses établissements publics est de 125 g CO₂/km en 2010 et 2011. Cette action s'accompagne d'une baisse du niveau de gamme de chaque véhicule acheté.

S'agissant des transports spécifiques aux métiers du Ministère, un chantier a été lancé sur l'adaptation des tournées de spectacles (rationalisation des circuits de tournées, réflexion sur les transports et l'hébergement associés), ainsi que sur le transport des œuvres d'art (regroupement des convoiements, recours à une œuvre située sur un lieu plus proche géographiquement lorsque cela ne remet pas en cause la valeur scientifique de l'exposition concernée, transport en train selon la distance à parcourir...).

Il va de soi que l'accueil du public et le rayonnement international des œuvres étant au cœur des missions du Ministère et de certains de ses établissements publics, il existe des limites à la réduction des déplacements. Le Ministère étudie actuellement la possibilité de mettre en place une **compensation carbone des déplacements inévitables**, en s'appuyant notamment sur les résultats de l'expérimentation engagée à la Bibliothèque nationale de France sur la compensation des missions des agents et des convoiements d'œuvres prêtées et empruntées.

Être un acheteur responsable, optimiser et rationaliser le fonctionnement des services

Depuis 2009, la politique d'achat et de fonctionnement courant du Ministère s'efforce d'intégrer des préoccupations de développement durable. Cela se traduit par un

questionnement plus systématique sur les besoins, une consommation raisonnée, une mutualisation croissante des équipements, la montée en puissance de la dématérialisation, la réutilisation... L'acte d'achat s'efforce de prendre en compte la durabilité des produits, en procédant à une analyse de leur cycle de vie, et d'intégrer une approche en coût global (prise en compte des coûts de fonctionnement, voire des coûts pour l'environnement, d'un achat ou d'un projet au-delà du seul coût d'investissement initial). Le Ministère a également renforcé la prise en compte des aspects sociaux dans la rédaction et l'attribution de ses marchés.

Encourager l'achat et l'utilisation de produits éco-labellisés, biologiques, locaux et/ou à faible impact pour l'environnement et la santé des utilisateurs.

Les champs d'application sont multiples et à décliner tant pour le fonctionnement courant que pour l'ensemble des métiers du Ministère : produits et prestations de nettoyage, restauration d'œuvres d'art, fabrication des œuvres et des décors, chantiers de restauration et de construction, entretien des parcs et des jardins...

Lorsque des produits éco-labellisés existent, le Ministère s'emploie à rechercher les éco-labels les plus exigeants.

Une attention particulière est portée aux emballages ainsi qu'à la fin de vie des produits.

Parmi les actions réalisées, on peut citer par exemple l'utilisation exclusive de papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement pour la reprographie courante et les supports de communication, ou encore le marché de fournitures de bureau, qui intègre dans son référencement 15% de produits porteurs d'un éco-label (marché commun au Ministère et à une dizaine d'établissements publics).

Parmi les chantiers en cours, on peut citer le développement de l'offre de produits biologiques et locaux dans la restauration collective à destination des agents mais aussi du public, ou encore l'intégration de produits d'entretien disposant d'éco-labels dans les marchés de nettoyage lors de leur renouvellement.

Poursuivre et renforcer le tri et la gestion des déchets, encourager le recyclage et la réutilisation.

Au-delà du tri et de la gestion des déchets, le Ministère a instauré une logique de recyclage et de réutilisation pour les fournitures et équipements courants mais aussi ceux liés aux métiers spécifiques de la culture : recyclage du papier, du matériel d'exposition, des scénographies...

Parmi les actions réalisées, on peut citer la passation d'un marché de prestations de collecte et de traitement des

déchets d'équipements électriques et électroniques, intégrant aussi bien des exigences environnementales que sociales, et la signature d'une convention avec deux associations humanitaires, les Ateliers du Bocage et Ateliers Sans Frontières, pour permettre le réemploi de matériel informatique totalement amorti. Ces dispositifs concernent l'administration du Ministère et les établissements publics. Le tri sélectif du papier a par ailleurs été mis en place en 2008 dans les services de l'administration centrale. Certains établissements publics, comme Universcience ou la Bibliothèque nationale de France, procèdent à un important recyclage de leur matériel d'exposition.

On peut également citer le renouvellement du marché de restauration de l'administration centrale en mars 2011. Le nouveau marché intègre un dispositif de tri et de gestion des déchets alimentaires.

Repenser les modes de fonctionnement

Un important chantier a été engagé début 2010 au sein de l'administration centrale et des services déconcentrés du Ministère en matière d'impression. Il aboutira à partir de 2011 à la mise en œuvre d'une politique d'impression éco-responsable passant par une réduction significative du nombre d'imprimantes individuelles par mutualisation et le recours privilégié à des copieurs multifonctions en réseau. Parallèlement, une réflexion sur une réduction des supports papier pour les documents de communication (communication interne et externe, programmes de formation...) a été engagée.

Tous les services et établissements du Ministère ont par ailleurs été sollicités pour accroître la dématérialisation de leurs procédures, qu'elles soient internes (ex : circuits financiers) ou impliquent des tiers (ex : dépôt légal).

Une administration socialement responsable

Le ministère de la Culture et de la Communication entend assumer pleinement sa responsabilité sociale, à travers une politique de ressources humaines soucieuse de l'épanouissement professionnel et du développement personnel, ainsi que du dialogue social.

Il a engagé par ailleurs deux chantiers visant à favoriser l'insertion sociale : une meilleure prise en compte des questions de handicap et une approche volontariste en matière de recrutement de personnes handicapées d'une part, une attention portée aux questions de diversité d'autre part.

Développement des compétences, dialogue social et conditions de travail de qualité, santé au travail

Le développement des compétences

Le Ministère poursuit sa démarche de formation des agents, de valorisation des compétences et d'accompagnement des parcours professionnels.

Il veillera spécifiquement à former ses agents au développement durable, afin de garantir leur adhésion à ce changement de comportement. Pour permettre aux agents d'intégrer ces préoccupations jusqu'au cœur de métier, des modules spécifiques seront inscrits dès la formation initiale,

et l'offre de la formation continue sera renforcée pour répondre à toutes les attentes et accompagner les changements dans la pratique des métiers.

La santé au travail

Ce volet comprend notamment la prévention et la maîtrise des risques sanitaires liés à la qualité de l'air et aux expositions à des substances toxiques, une application renforcée des principes de précaution et de prévention, la traçabilité des expositions professionnelles.

Dialogue social et conditions de travail de qualité

Au-delà de la concertation au sein des instances paritaires obligatoires, le Ministère entretient un dialogue régulier avec les organisations représentatives du personnel, dans le cadre de réunions ad hoc, sur tous les sujets d'importance pour les conditions de travail.

Handicap, diversité, insertion

Le handicap

Depuis 2008, le Ministère dispose d'un "plan handicap ministériel" précisant ses objectifs en faveur du recrutement de personnes handicapées. Le taux effectif de travailleurs handicapés a ainsi progressé pour atteindre 3,5% en 2009. Le respect des objectifs pluriannuels pour la période 2010-2013 permettra au Ministère d'atteindre un taux d'emploi de

5% en 2013. Dans un contexte général de faible recrutement d'une part, de difficulté à trouver les profils adaptés d'autre part, cet objectif traduit une volonté significative du Ministère. Parallèlement à ces objectifs de recrutement, le Ministère accompagne les personnes en situation de handicap pour faciliter leur insertion professionnelle et leur maintien dans l'emploi, notamment par la formation, et par des dispositifs d'aménagement de postes proposés par la médecine du travail.

Le Ministère développe, par ailleurs, plus largement le recours à des prestataires employant des travailleurs handicapés et réserve aux structures de type entreprises adaptées ou ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) des lots ou des marchés dans les procédures de commande publique (ex : gestion des déchets d'équipements électroniques et électriques).

La diversité

Ce chantier, qui regroupe les questions de handicap, de parité hommes/femmes, de diversité culturelle, ethnique et sociale et de prise en compte des seniors, fait actuellement l'objet de travaux approfondis par le Ministère.

Si le Ministère s'engage à veiller à l'application du principe de non-discrimination, à promouvoir l'égalité dans la fonction publique par sa politique de recrutement, à sensibiliser et former ses dirigeants et collaborateurs aux

enjeux de la non-discrimination et de la diversité, il souhaite en effet, au-delà de la réaffirmation de ces principes d'équité auxquels il est profondément attaché, mettre en place des actions spécifiques.

Au-delà du plan "handicap" sus-mentionné, on peut citer pour exemple le programme PACTE, dispositif de recrutement de jeunes sans qualification (5 jeunes recrutés en 2009, 10 jeunes en 2010).

Courant 2011, un plan "diversité" global sera précisé dans ses contours et son calendrier.

L'insertion

Soucieux de contribuer à l'insertion sociale, le Ministère souhaite poursuivre la démarche engagée pour imposer la réalisation d'heures de travail d'insertion dans le cadre des marchés publics, afin de favoriser l'embauche de personnes éloignées de l'emploi (prestations de nettoyage, d'entretien des espaces verts...). Un partenariat avec la Maison de l'Emploi de Paris, portant sur les achats socialement responsables, a été mis en place début 2010 par les services centraux du ministère de la Culture et de la Communication. Plusieurs établissements publics, tels que la Bibliothèque nationale de France, le Louvre ou le Quai Branly, travaillent également avec ce facilitateur.

Un mode de gouvernance transversal, intégré et participatif

S'appuyant sur la représentation de la diversité des structures et la dynamique du travail en réseaux, la gouvernance de la politique de développement durable se caractérise par les principes de participation, de transversalité, d'évaluation et d'amélioration.

Alors qu'une part des politiques du Ministère poursuit déjà des objectifs de développement durable, que nombre de ses entités, en particulier les opérateurs, conduisent depuis quelques années des projets exemplaires, cette démarche concertée donne sens à l'engagement du Ministère.

Cette nouvelle gouvernance se caractérise aussi par un portage politique au plus haut niveau, qui inscrit la démarche de développement durable dans le temps.

Renforcée à l'occasion de l'élaboration du projet de stratégie ministérielle, la nouvelle gouvernance vise à associer l'ensemble des parties prenantes à la politique du développement durable, conçue comme un processus d'amélioration progressive et continue.

L'adhésion de tous sera d'autant plus forte que des actions de sensibilisation et de formation seront régulièrement menées.

Une condition de réussite : la sensibilisation des agents aux enjeux du développement durable

Soucieux que ses agents et partenaires s'approprient pleinement la démarche de responsabilité sociale et environnementale qu'il a engagée, et adoptent des comportements en accord avec elle, le Ministère a mis en œuvre des actions de sensibilisation.

Ainsi, différentes manifestations visant à accompagner les agents du Ministère dans leur compréhension de ce sujet de société essentiel qu'est le développement durable ont déjà été proposées et se poursuivent : campagne de

sensibilisation en mai/juin 2010, création d'une section dédiée au développement durable sur l'Intranet et dans la lettre d'information du Ministère, Forum "culture & développement durable" (30 septembre 2010), "les rendez-vous du développement durable", nouveau cycle de conférences ouvertes à tous, sur les grands enjeux environnementaux et sociétaux, lancé en janvier 2011, mise en valeur de ressources documentaires, guide de l'écoresponsabilité paru en avril 2011, programmation dense chaque année à l'occasion de la Semaine du développement durable...

Au-delà de ces actions de sensibilisation, une réflexion est en cours pour intégrer davantage le développement durable dans le programme de formation du personnel : modules développement durable spécifiques aux métiers de la culture (restauration et conservation, éco-conception des manifestations, architecture, maîtrise d'ouvrage, développement durable et dialogue interculturel...), volet développement durable intégré à différentes formations transversales. En outre, la journée d'accueil pour les nouveaux arrivants comprendra, dans son nouveau format, une sensibilisation au développement durable.

Une démarche transversale et participative au sein du Ministère

Le Ministère a souhaité mettre en débat interne le projet de stratégie ministérielle et a organisé à cette fin une importante diffusion d'**information** (séminaire, brochures, présentations, tables rondes, forum...), tout en pratiquant **la consultation et la concertation** (appel à idées, constitution de groupes de travail thématiques, comité de rédaction, consultation des organisations syndicales...).

Une fois la stratégie adoptée, c'est dans le même esprit que seront mises en place **deux instances transversales** (réunissant les directions d'administration centrale, mais aussi des représentants des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), des services à compétence nationale et des établissements publics) pour la piloter et la suivre :

- **le comité stratégique** : instance de décision et d'orientation stratégique, qui se réunira une fois par an sous la présidence du Ministre ;
- **le comité technique** : instance de concertation et d'échanges chargée de suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de proposer des orientations et projets au comité stratégique,

qui se réunira trois fois par an sous la présidence du Haut Fonctionnaire au Développement Durable.

Ces instances de pilotage s'appuieront sur un comité consultatif des parties prenantes extérieures (collectivités territoriales, artistes et professionnels de la culture, usagers, partenaires privés, ONG, associations, société civile...) et un groupe de réflexion issu du comité technique paritaire ministériel.

La mission du développement durable, nouvellement créée, sera l'échelon opérationnel travaillant en réseau.

Elle sera chargée de piloter la mise en œuvre de cette stratégie, de la coordonner et de l'évaluer. Elle animera le réseau des correspondants développement durable des services, des DRAC et des établissements publics. Elle a aussi vocation à initier, soutenir, valoriser des démarches et projets innovants et à mutualiser les expériences. Par la mise en place d'un dispositif de veille (manifestations, projets, techniques, réglementation), elle constituera un centre de ressources.

Une logique partenariale et de réseau avec l'extérieur

Le Ministère a souhaité une mise en débat externe de sa stratégie avec ses parties prenantes, avant son adoption. Initiée avec le Forum "culture & développement durable" du 30 septembre 2010, cette association des parties prenantes se poursuivra ensuite, pour certaines d'entre elles par la participation aux instances de pilotage ou de concertation internes, pour d'autres lors de manifestations organisées par le Ministère.

La concertation interministérielle est un élément d'enrichissement déterminant de la politique de développement durable, à laquelle le Ministère participe fortement (comité permanent des Hauts Fonctionnaires au Développement durable, concertation interministérielle sur les politiques transversales comme l'urbanisme...). La mission du développement durable sera elle aussi largement ouverte sur l'extérieur et partie prenante des réflexions et des travaux interministériels (par exemple, au sein de l'espace national de concertation pour l'éducation à l'environnement et au développement durable).

La dynamique créée en interne par l'animation du réseau des correspondants développement durable dans chaque service du Ministère sera amplifiée et complétée par le

développement de **réseaux sectoriels** réunissant les professionnels, les collectivités territoriales, des instances ou associations professionnelles européennes et internationales.

Au-delà, **des partenariats visant à recueillir ou mettre en commun des expertises et/ou des financements** seront recherchés avec des entreprises privées dont l'activité s'inscrit dans des secteurs économiques ou sociaux liés au développement durable, ou qui souhaiteraient, au titre du mécénat, soutenir un projet initié par le Ministère.

Les DRAC s'attacheront à développer un **partenariat privilégié avec les collectivités territoriales**, qui conduisent,

pour certaines depuis des années, des démarches participatives dans le domaine du développement durable. Ensemble, elles seront des forces de propositions auprès des acteurs locaux pour valoriser la dimension culturelle du développement durable et soutenir des projets innovants. Dans ce cadre, les associations représentant les collectivités locales ont pleinement été associées à l'élaboration de la stratégie ministérielle de développement durable. Le développement durable est inscrit au programme des thèmes traités au sein du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel. Un groupe de travail spécifique y est dédié.



Inscrire le développement durable au cœur des politiques du Ministère

Le ministère de la Culture et de la Communication, en tant que prescripteur et investi de pouvoirs réglementaires d'une part, en tant que financeur ou co-financeur de projets d'autre part, a un rôle de premier plan à jouer dans le sens d'une préoccupation accrue aux questions de développement durable, dans ses trois grands champs d'activité – patrimoines, création artistique, médias et industries culturelles.

Les DRAC doivent, dans cette optique, être des partenaires privilégiés des préfets, des services déconcentrés des autres ministères, des collectivités locales et des acteurs du territoire (structures labellisées, associations...) et sensibiliser ces partenaires à la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des actions ayant trait à la culture.

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Le développement durable doit s'inscrire au cœur des missions patrimoniales et architecturales, par l'exercice des pratiques de conservation et de restauration (participant, par essence, de la volonté de transmettre aux générations futures des éléments patrimoniaux aux qualités reconnues), mais aussi d'aménagement du cadre de vie.

Penser le patrimoine et les équipements culturels comme porteurs de développement durable pour les territoires

Le **patrimoine** contribue de façon évidente à la **valorisation des territoires**, ainsi qu'à la construction d'une identité territoriale, toutes deux porteuses de **bien-être social**. Le ministère de la Culture et de la Communication entend encourager plusieurs démarches relatives au patrimoine allant dans le sens du développement durable des territoires :

- Promouvoir le patrimoine culturel y compris immatériel comme porteur de valeurs, élément déterminant du cadre de vie et support de développement des territoires, par les politiques conduites en matière d'inventaire général : identification, recherche, valorisation, et sensibilisation, en lien avec les villes et pays d'art et d'histoire.

- Valoriser le patrimoine bâti, notamment celui du XX^e siècle, diffuser les connaissances sur les ensembles urbains de logements collectifs patrimoniaux.
- Elargir les champs de la prévention aux risques naturels liés aux événements climatiques exceptionnels, dans le champ de la protection du patrimoine.

Des actions seront également menées pour que les **équipements culturels** (musées, établissements de spectacle vivant), structurants pour les territoires, soient porteurs de développement durable :

- Œuvrer pour le rééquilibrage territorial en valorisant le rôle majeur que jouent les équipements dans l'aménagement du territoire, et la part centrale qu'ils prennent dans la démocratisation culturelle et l'accès de chacun à la culture (ex : "plan musées", qui permettra la modernisation de 79 musées en région pour 70 M€ sur 2011-2013).
- Faire de la politique de soutien aux équipements culturels une politique exemplaire du développement durable, en l'intégrant pleinement dans les projets territoriaux.
- Introduire progressivement les enjeux du développement durable dans les critères d'attribution des aides publiques à la création ou à la rénovation des équipements culturels, en concertation avec les collectivités territoriales, et

réfléchir à l'attribution d'un label "développement durable".

Renouveler l'approche du Ministère en matière d'architecture et d'urbanisme, deux domaines au cœur des enjeux pour l'aménagement du cadre de vie

Le ministère de la Culture et de la Communication s'emploie à valoriser **l'architecture** comme une **composante essentielle de l'aménagement durable des villes et des territoires**, permettant d'assurer la **qualité des paysages naturels et urbains**.

L'architecture doit jouer un rôle de synthèse et d'innovation dans le processus de développement durable, qu'il s'agisse de conception de projets d'aménagement nouveaux ou de réhabilitation de sites existants.

Pour ce faire, le Ministère a fixé plusieurs orientations majeures à son action :

- Inciter à la prise en compte de la qualité architecturale, du patrimoine et du paysage dans tout projet d'aménagement durable du territoire, quelle qu'en soit l'échelle.
- Encourager la proposition de solutions architecturales et urbaines diverses, visant à améliorer la performance énergétique des nouvelles constructions, dans le respect des paysages urbains et ruraux, en acceptant des compromis entre intégration formelle et esthétique et bâtiment à faible consommation énergétique.
- Poursuivre le conseil et l'aide apportés par les services déconcentrés du Ministère aux collectivités territoriales dans l'élaboration de l'ensemble des documents d'urbanisme, en favorisant la densification et le renouvellement urbains, et en luttant contre l'étalement urbain très consommateur d'espaces et de ressources.

En matière de **politique des espaces protégés**, plusieurs réflexions doivent guider l'action du Ministère, dans une logique de développement durable :

- Préserver le caractère des espaces et des paysages urbains et ruraux, comme valeur culturelle, esthétique et touristique.
- Améliorer la prise en compte du patrimoine dans la protection et la valorisation des espaces naturels.
- Réfléchir, en partenariat avec les collectivités territoriales, à la prise en compte du développement durable dans les documents d'urbanisme, qui permettent aux services

patrimoniaux déconcentrés d'assurer la mise en œuvre de la réglementation qui s'y applique en matière de construction, démolition, transformation.

- Veiller à une intégration architecturale et urbaine harmonieuse des nouveaux quartiers ou des nouveaux équipements, et à la préservation de la qualité du patrimoine architectural et urbain.
- Utiliser les outils législatifs et réglementaires (secteurs sauvegardés, abords de monuments historiques...), comme des vecteurs de développement durable permettant de réhabiliter des quartiers anciens dégradés, et contribuer ainsi à la densification urbaine autant qu'au rétablissement des équilibres socio-économiques des centres urbains.

Intégrer les préoccupations du développement durable dans les projets de restauration, réhabilitation ou construction de bâtiments

Au-delà des valeurs culturelles qui nous attachent aux traces du passé, le choix de réutilisation ou de réaffectation de bâtiments témoigne d'un souci de préservation et d'économie, qui s'inscrit totalement dans une démarche de développement durable.

Les services du Ministère, décideurs ou prescripteurs, peuvent jouer un rôle prépondérant dans la volonté de restaurer ou de construire durablement.

Le Ministère entend, en premier lieu, **intégrer les préoccupations du développement durable dans les projets de restauration du patrimoine bâti** qu'il mène ou qu'il finance :

- Privilégier, plutôt que le remplacement, la conservation, le maintien ou le réemploi des éléments de second œuvre (ex : menuiseries, ferronneries), qui contribuent souvent fortement à la qualité patrimoniale des immeubles et leur confèrent leur valeur d'authenticité.
- Économiser les ressources en "recyclant" les matériaux qui ont tendance à se raréfier (ex : pierres de taille, matériaux de couverture), en limitant leur remplacement et de ce fait leur extraction.
- Chercher des moyens de recycler et réutiliser les matériaux ou éléments de construction, en envisageant les démolitions plutôt comme des déconstructions, et en gérant le traitement des déchets issus des chantiers par un tri sélectif.

Il promeut par ailleurs une vision globale et équilibrée dans l'évaluation des performances énergétiques des édifices protégés. Bien que la question de la recherche d'économie

en matière de consommation d'énergie ne soit qu'un des éléments du développement durable, les audits énergétiques doivent être réalisés aussi sur les édifices patrimoniaux, et les résultats mis en regard des autres diagnostics à effectuer dans le cadre des études préalables au projet. Considérant leur spécificité, il conviendra de bien mettre en adéquation la capacité de ces édifices à être transformés au regard de leur qualité propre, et l'éventuelle nécessité d'améliorer leur isolation thermique, pour en définir les conditions.

Le Ministère entend enfin jouer un rôle de premier plan, en tant que maître d'ouvrage, pour **limiter l'impact environnemental de ses projets immobiliers de constructions neuves ou de réhabilitation**. Tout maître d'ouvrage a, actuellement, une responsabilité forte dans la prise en considération des enjeux du développement durable.

Le Ministère doit pleinement assumer ce rôle et développer sa volonté de restaurer ou de construire durablement.

La prise en compte du développement durable dans la démarche de projet nécessite un réel changement dans la méthodologie d'approche et de mise en œuvre. Elle ne peut se limiter à l'approche énergétique par la recherche d'amélioration des performances des bâtiments (basse consommation ou énergie positive), elle doit tendre à prendre en compte l'ensemble des objectifs environnementaux, économiques, sociaux et culturels du développement durable.

A cette fin, plusieurs grandes orientations se dégagent, qui seront développées dans un guide méthodologique :

- Intégrer les enjeux du développement durable dans la réflexion, le plus en amont possible et à l'échelle la plus pertinente du territoire, pour garantir la meilleure intégration du projet dans le contexte.
- Analyser tous les éléments du contexte (réseaux de transports, chauffage urbain...) pour une prise en compte de l'ensemble des contraintes environnementales (trames "bleue" et "verte", maintien de la biodiversité, des écosystèmes...).
- S'associer les compétences spécifiques nécessaires à cette réflexion, notamment dans le processus programmatique du projet architectural, pour que la démarche de développement durable soit intégrée et partagée par tous les acteurs de la commande, de la conception et de la réalisation.
- Faire rentrer progressivement dans les critères de sélection des candidats et des projets, lors des concours

d'architecture, la qualité environnementale des projets.

- Promouvoir des solutions architecturales et non exclusivement techniques pour limiter les difficultés et le coût d'entretien d'équipements trop sophistiqués.
- Aborder l'approche économique du projet en coût global de la construction, et relativiser le surcoût à travers la notion de valorisation économique des biens publics.
- Intégrer des critères socio et écoresponsables dans la sélection des entreprises, des procédés, des matériaux et des produits.
- Chercher à limiter les nuisances générées par les chantiers (atteinte à l'environnement, bruit, pollution...) et gérer le traitement des déchets qui en sont issus par un tri sélectif permettant le recyclage des matériaux ou la réutilisation d'éléments.

Formation et recherche : préalables et leviers d'actions indispensables

Le Ministère, conscient de la responsabilité qui lui incombe en matière de formation des futurs professionnels des métiers de la création artistique, envisage d'intégrer le développement durable dans l'ensemble des secteurs de formation. Il développera ainsi au sein de ses établissements d'enseignement les formations initiale et continue en matière de développement durable, avec un traitement différencié selon les disciplines : arts plastiques et design, spectacle vivant et cinéma/audiovisuel et architecture.

La nécessité d'avoir des professionnels de l'acte de construire formés aux questions de développement durable et de qualité environnementale est un constat partagé par les maîtres d'ouvrage et décideurs, qui impose la mise en place et le suivi d'une politique forte de formation et de programmes de recherche.

Plusieurs actions seront mises en œuvre pour aller résolument dans cette voie :

- Renforcer, dans le cursus des études dispensées par les écoles d'architecture, la formation des futurs professionnels de la construction aux questions de développement durable et de qualité environnementale, pour qu'ils soient à même d'intégrer ces préoccupations dans une démarche globale de projet.
- Accompagner les initiatives de mise en place de formations post-diplôme, dans les écoles d'architecture, pour résorber les déficits des professionnels et leur permettre d'acquérir des compétences accrues en vue d'une spécialisation

- reconnue.
- Augmenter l'offre de formation continue pour les architectes, urbanistes et paysagistes, et l'ouvrir à l'ensemble des participants de l'acte de construire (maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, entreprises...) dans l'idée de développer une culture commune de projet durable.
 - Prévoir des programmes de recherche permettant l'innovation à tous les niveaux (techniques, matériaux, procédés et produits) dans les domaines de la conservation, la restauration et la conception. Dans cet esprit, le projet de Cité de la construction durable des grands ateliers à l'Isle d'Abeau sera soutenu et développé. Associant écoles

d'architecture, laboratoires de recherche et entreprises privées, La Cité sera un lieu unique d'expérimentation à échelle 1, appliquée à l'architecture pour les matériaux de construction, les modes de construction, la réhabilitation du bâti existant ou encore les modes d'habiter.

Plus largement, des problématiques de recherche sur le développement durable seront définies dans et en dehors des enseignements supérieurs Culture.

Faire du développement durable un levier d'innovation dans la création et la diffusion des œuvres

L'adoption, par les acteurs culturels, d'un comportement plus responsable sur le plan environnemental et sociétal est à la fois une opportunité pour ré-interroger certaines pratiques et pour innover (programmation, rapport au public, rapport à un territoire, communication, modes de production, approche artistique des grandes thématiques sociétales et environnementales, recherche de mécénat...). Elle peut constituer, pour le public, un élément d'attractivité et de différenciation entre établissements culturels.

Le ministère de la Culture et de la Communication entend donc encourager fortement cette approche pour ses propres établissements de création et de diffusion mais aussi pour les structures qu'il soutient par des financements et, au-delà, pour l'ensemble du secteur artistique et culturel.

Mettre en valeur le rôle de l'artiste dans la société, notamment comme porteur d'un autre regard sur le monde et le temps

Constatant la montée en puissance de thématiques ou démarches liées au développement durable dans de nombreux projets artistiques, le Ministère souhaite mieux appréhender le rôle et la perception de l'artiste par rapport aux grandes problématiques environnementales et sociétales, et valoriser l'approche artistique du développement durable. Afin de mieux appréhender cette approche et la contribution possible des artistes à ce mouvement de société, le Ministère envisage un programme de consultations et de recherche sur ces questions.

Il s'agit également d'ouvrir les programmations et productions culturelles aux grandes thématiques sociétales et environnementales, en invitant les créateurs français, à l'instar de ceux d'autres pays européens, à se saisir des thématiques du développement durable comme levier d'innovation et de créativité.

Intégrer les préoccupations environnementales dans la production des œuvres et des manifestations culturelles, ainsi que dans la conservation et la restauration des œuvres d'art et du patrimoine mobilier

En capitalisant sur des initiatives déjà menées par différents acteurs culturels et établissements du Ministère, ce dernier souhaite encourager, dans la conception et la production des œuvres, des expositions, des scénographies et des manifestations culturelles, une démarche d'éco-conception et une réflexion sur les possibilités apportées par de nouvelles technologies (nouveaux moyens d'éclairage, choix des matériaux...).

Il s'agit également d'inciter à une modification des pratiques pour tendre vers une restauration éco-responsable des œuvres d'art, soucieuse de l'environnement, de la santé et de la sécurité des usagers, et d'étudier et de revoir, le cas échéant, les modalités de conservation des œuvres, pour réduire les consommations d'énergie.

Faire des établissements d'enseignement supérieur artistique un vecteur privilégié de formation et de sensibilisation aux enjeux du développement durable

Il s'agit notamment de :

- Soutenir la diffusion d'une culture générale sur les grandes thématiques liées au développement durable dans les écoles nationales d'art, design, cinéma, art dramatique, pour les étudiants et les enseignants.

- Parallèlement aux enseignements spécifiques des écoles d'architecture, généraliser, dans les cursus de formation de tous les futurs professionnels de la création, l'enseignement de nouvelles démarches, techniques et savoir-faire (éco-conception, analyse de cycle de vie etc.).
- Dans l'ensemble des disciplines artistiques, encourager la recherche, facteur d'innovation et de créativité.

Accompagner les industries culturelles et les industries de la communication dans leur démarche de développement durable

Hormis l'audiovisuel public, le secteur des médias et des industries culturelles est majoritairement constitué d'acteurs indépendants privés. Pour ce secteur très diversifié, l'action du ministère de la Culture et de la Communication en matière de développement durable est donc principalement une politique incitative.

Dresser un état des lieux des pratiques du secteur en matière de développement durable

En vue de définir une stratégie pertinente d'accompagnement et d'incitation pour ces acteurs, le Ministère a entrepris de dresser un état des lieux des initiatives, publiques et privées, en matière de développement durable.

A cet effet, **un questionnaire a été diffusé à l'été 2010 à l'ensemble des professionnels des industries culturelles et des industries de la communication.** Ce questionnaire interrogeait les acteurs du secteur sur leur démarche de développement durable, dans ses différentes dimensions : prise en compte des impératifs de préservation de l'environnement et de croissance verte dans les infrastructures et le fonctionnement courant, réduction des impacts des activités sur l'environnement et la santé des personnes, politique de ressources humaines innovante et responsable, intégration des logiques de développement durable dans les processus « métiers », diffusion d'une culture du développement durable auprès du public, actions spécifiques en faveur du développement durable. Les retours du questionnaire ont également mis en lumière comment les industries culturelles envisagent leur contribution au développement durable et quel est l'historique des démarches engagées. Enfin, cette consultation interrogeait les professionnels sur l'accompagnement possible du

Ministère pour soutenir leurs politiques de développement durable.

La question du numérique est tout particulièrement suivie par le Ministère, les modes de fonctionnement des industries culturelles, de la création à la diffusion, étant profondément modifiés par l'évolution des conditions de production et de distribution à l'ère des nouvelles technologies numériques (numérisation, dématérialisation, internationalisation et concentration des activités).

Pour compléter cette première phase, le Ministère a organisé une **rencontre professionnelle sur le thème "Industries culturelles & Développement durable" le 24 novembre 2010.** Cette table ronde a été l'occasion de restituer les résultats du questionnaire et de présenter des témoignages et des retours d'expériences. Plusieurs outils de filière ont ainsi pu être présentés, tels Ecoprod (outil de sensibilisation des producteurs à l'empreinte écologique des tournages), Carbon'Clap (bilan CO₂ adapté aux productions audiovisuelles) ou encore « l'indice écologique » pour la presse magazine (outil d'analyse de cycle de vie spécifique à la presse).

Suite à cette rencontre, l'importance d'établir un comparatif plus poussé, élargi à l'international, s'est confirmée. Dans cette perspective, le Ministère lancera en 2011 une étude ciblée, à caractère interdisciplinaire et international.

Mettre en relation les acteurs et faire connaître les bonnes pratiques

De nombreux professionnels des médias et des industries culturelles attendent du Ministère qu'il poursuive le rôle

d'animation qu'il a initié, en mettant en relation les acteurs professionnels pour qu'ils échangent sur leurs pratiques et expériences en matière de développement durable, et puissent partager des outils, transversaux ou de filière.

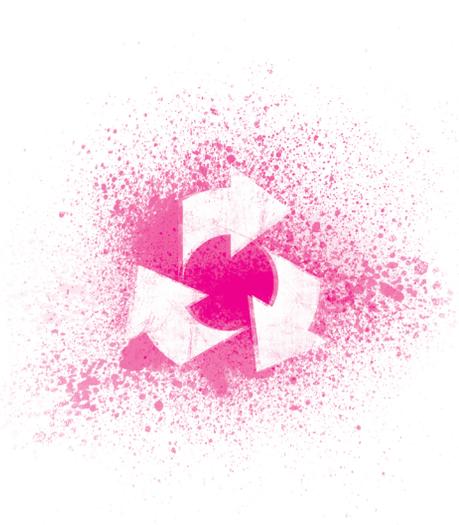
Concrètement, cet accompagnement du Ministère se traduira par l'**organisation régulière de rencontres professionnelles, sectorielles ou thématiques** selon les sujets concernés (2 à 3 rencontres par an). Le prochain sujet concernera les problématiques de la publicité et du développement durable, et plus largement la communication responsable.

La question de la diversité, qui concerne tout particulièrement les médias, sera également traitée, en particulier à travers la journée de travail annuelle sur le thème « Culture, médias et diversité », que le Ministre de la culture et de la communication a souhaité instituer à partir de 2011.

Compte tenu du rôle central joué par les médias dans l'information du grand public, le Ministère considère enfin que la **sensibilisation des journalistes aux grands enjeux du développement durable** est un enjeu important. Aussi, il considère très favorablement les initiatives privées prises en

ce sens, telles que les « Entretiens de Combloux », dont l'objectif est de fournir des données de cadrage sur l'énergie et le changement climatique aux professionnels des médias français - lesquels, dans le cadre de leur activité quotidienne, n'ont souvent pas le temps de se documenter en profondeur sur le sujet.

Dans le domaine du cinéma, un double chantier est à ouvrir. Il s'agit à la fois d'engager une sensibilisation large de tous les acteurs de la filière (producteurs, exploitants, distributeurs), et de créer des outils plus complets de mesure et de réduction de l'empreinte écologique, pour l'ensemble de la filière. Le CNC (Centre National du Cinéma et de l'Image animée) pourrait être le chef d'orchestre et l'initiateur de ce chantier, en concertation avec l'ensemble de la filière cinématographique. L'éco-conditionnalité dans le financement des œuvres - qui commence à être expérimentée par certaines régions pour la filière cinématographique et audiovisuelle - est également à définir en dialogue avec l'ensemble de la filière.



Promouvoir un modèle de société porteur de développement durable

Contribuer à l'information du grand public sur les enjeux du développement durable

Le ministère de la Culture et de la Communication a une responsabilité particulière en termes de communication pour diffuser une culture du développement durable auprès du grand public, et favoriser ainsi une prise de conscience collective en vue d'aller vers un autre modèle de société, plus viable et solidaire. Plus de 34 millions de personnes ont visité les établissements publics du Ministère en 2009.

Vaste et multiple (création artistique, médias et industries culturelles, champ patrimonial...), la sphère culturelle constitue autant de réseaux d'influence pour favoriser une connaissance et une compréhension larges des enjeux du développement durable. Principaux vecteurs d'accès à la culture pour une grande partie de la population, les industries culturelles et Internet jouent un rôle spécifique pour cette sensibilisation à de nouveaux comportements.

Le rôle particulier des opérateurs de télévision et de radio publics pour diffuser une culture du développement durable auprès du grand public

En 2010, la durée moyenne quotidienne passée devant la télévision s'élevait à 3h32 pour les individus âgés de 4 ans et plus (source Médiamétrie). La télévision joue ainsi un rôle prescripteur auprès du grand public en matière de mode de vie, de bonnes pratiques, de consommation.

L'audiovisuel public, dont le ministère de la Culture et de la Communication assure la tutelle, constitue à ce titre un levier d'action pour sensibiliser le grand public aux problématiques du développement durable.

L'indépendance des sociétés de l'audiovisuel public et,

notamment, la liberté éditoriale inscrite dans la Constitution impose un cadre strict à l'action du gouvernement. C'est au travers d'outils législatifs, réglementaires et contractuels que l'Etat peut guider l'action de ces organismes en la matière :

La loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication met à la charge des sociétés nationales de programme des obligations en matière d'éducation au développement durable.

Hormis l'Institut National de l'Audiovisuel (INA), les sociétés audiovisuelles publiques (France Télévisions, Radio France, la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France (AEF) et ARTE France) ont ainsi des obligations légales en matière de développement durable.

Ces obligations ont été reprises dans les cahiers des charges définis pour ces sociétés.

Pour exemple, le cahier des charges de France Télévisions comprend des obligations en matière d'éducation au développement durable et impose plus particulièrement à la chaîne France 5 de diffuser des programmes permettant de sensibiliser à ces problématiques. Il en est de même pour la programmation de Radio France.

Le secteur public de l'audiovisuel remplit ainsi des missions de service public en matière de sensibilisation au développement durable. La thématique est abordée sous différents formats (magazines, documentaires, fictions, débats, programmes courts...) destinés à différents publics (jeunesse, grand public, publics régionaux, public spécialisé...) et combinant différentes approches (approche environnementale et sociétale, via la pédagogie, les débats, les guides pratiques, le divertissement et l'émotion...).

Les contrats d'objectifs et de moyens conclus entre l'Etat et

les sociétés audiovisuelles publiques fixent, quant à eux, des obligations aux sociétés en matière de gestion et de **développement durable interne à l'entreprise**.

En lien avec le Conseil supérieur de l'Audiovisuel et les opérateurs eux-mêmes, le Ministère dressera un bilan de la mise en œuvre de ces diverses obligations, examinera l'opportunité qu'elles soient éventuellement amplifiées et apportera tout son soutien aux sociétés de programmes dans leur mise en œuvre, par exemple par une mise en réseau avec des acteurs du développement durable.

Concernant la question spécifique de **la diversité dans les médias** (publics et privés), plusieurs rapports de 2010 – notamment celui du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel ou du Club Avernois – relèvent que les médias peinent toujours à refléter la diversité de la société française, et que la situation en la matière est inégale d'un média à l'autre. Le Ministère étudiera les propositions des différents rapports publiés sur le sujet, en incluant dans cette problématique la presse écrite et la radio, voire le jeu vidéo. Une attention toute particulière sera portée à cette question dans le nouveau contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions, pour que soient définis les objectifs et les indicateurs d'une vraie politique de promotion de la diversité sur le service public audiovisuel.

Les bibliothèques et les centres de ressources documentaires

Par leur présence sur l'ensemble du territoire et leur nombre de lecteurs, les bibliothèques peuvent jouer un rôle significatif dans la sensibilisation des Français aux enjeux et démarches de développement durable – les bibliothèques municipales restent l'équipement culturel le plus fréquenté par les Français (35%).

S'agissant des nouvelles constructions des bibliothèques municipales et départementales de prêt, l'inscription dans un projet de développement durable est devenue la norme, et semble être un facteur d'attractivité pour les publics (on note une légère hausse de la fréquentation de ces établissements).

La lecture publique étant une compétence décentralisée, le ministère de la Culture et de la Communication n'intervient pas directement dans les projets, mais le levier financier que

représente la dotation générale de décentralisation est un appui important pour susciter en région des projets marqués du sceau du développement durable. Les conseillers pour le livre et la lecture des DRAC sont incités à favoriser les projets qui s'inscrivent dans la réflexion liée au développement durable, grâce à la modulation possible des taux de leurs subventions. Au-delà des dimensions équipement et développement territorial, il convient d'**encourager l'intégration du développement durable aux manifestations proposées par les bibliothèques, ainsi qu'à l'offre documentaire**.

Les équipements de culture scientifique et technique, les musées

Les établissements publics du secteur de la culture scientifique et technique ont logiquement vocation à intégrer l'environnement et le développement durable dans leurs programmations, et ont ainsi une responsabilité évidente en termes de sensibilisation et de pédagogie, en direction de tous les publics. Dans la lignée des expositions déjà organisées sur des thématiques liées au développement durable, Universcience a ainsi programmé une exposition sur les énergies, inaugurée en octobre 2010, et accompagnée de conférences et de colloques. Le Ministère encouragera d'autres initiatives en ce sens.

Au-delà de ces établissements, les musées et autres établissements culturels du Ministère sont invités à proposer **des manifestations artistiques liées aux enjeux et thématiques du développement durable**. En tant qu'opérateur, le Ministère apportera ainsi une contribution intellectuelle originale, en sollicitant les créateurs pour éclairer ces problématiques, et en concevant des manifestations emblématiques.

La contribution des services pédagogiques des musées en matière de sensibilisation au développement durable, notamment en direction du jeune public, doit également être encouragée. Enfin, il convient de souligner l'éclairage spécifique que peuvent apporter des thématiques du développement durable pour la relecture des collections des musées. On peut citer pour exemple le parcours thématique développement durable à travers les collections du Musée d'Orsay, proposé depuis l'automne 2010, ou *Les natures du son – Musique et biodiversité* à la Cité de la musique, parcours thématique dans les collections du Musée de la musique (depuis septembre 2010).

La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 en a fait l'un de ses neuf défis-clés : "L'égal accès pour tous à l'éducation, à la formation et à la culture est un facteur majeur de cohésion sociale. (...) Il offre à l'être humain les moyens de s'épanouir personnellement et professionnellement, de s'intégrer socialement, et de participer à la société de la connaissance promue par la stratégie européenne de développement durable et la stratégie de Lisbonne."

Pour le ministère de la Culture et de la Communication, le développement durable repose sur une politique soucieuse de tous les publics, même les plus éloignés, qui garantisse l'accès de chacun à la culture, pierre angulaire de l'éducation, du libre arbitre et de l'inclusion sociale.

Pour prendre en compte cette préoccupation essentielle, plusieurs **plans et programmes ministériels ou interministériels ont été développés** :

- les programmes "culture et handicap" pour l'accessibilité des équipements culturels, des musées, des monuments, mais aussi de leur offre culturelle, par la prise en compte des besoins des personnes handicapées ;
- le plan de valorisation des actions culturelles dans les quartiers sensibles, notamment via un appel à projets annuel "Dynamique espoir banlieues" ;
- le plan rural qui vise à apporter la culture dans ces territoires, s'intéresse aux identités locales et au développement d'un tourisme culturel durable et respectueux ;
- le plan lecture, qui vise notamment à adapter les équipements aux nouveaux visages du numérique, facteur de démultiplication ;
- le plan de numérisation du patrimoine facilitant l'accès à la culture par le numérique ;
- les programmes "culture/santé", "culture/justice" qui amènent la culture au cœur des hôpitaux, des services médico-sociaux ou des centres de détention ;
- les co-créations et productions participatives entre les artistes et la population ;
- le développement des pratiques culturelles en entreprise et des pratiques amateurs ;
- la création d'un bon niveau social et culturel dans les grandes opérations d'urbanisme, dans une logique territoriale raisonnée et utile.

L'éducation artistique et culturelle, voie privilégiée pour favoriser la prise de conscience des enfants et des jeunes aux enjeux culturels du développement durable, répond aussi à l'obligation de l'éducation dans son sens le plus large, c'est-à-dire l'éducation à la citoyenneté, à la liberté et à l'intelligence. Elle est également déterminante pour la cohésion et l'inclusion sociale : se transmet, avec le goût des œuvres et de la pratique artistique, le sens des valeurs qui composent la "Patrie culturelle commune". Dans notre modèle français, c'est l'État qui a produit la Nation, à l'inverse de bien d'autres communautés nationales. Celle-ci ne peut plus se concevoir, ni se transmettre, sans les repères essentiels que constituent les arts et la culture. L'accès à la culture des jeunes doit donner à chacun l'ambition d'être à la fois membre de la communauté nationale et citoyen du monde.

Toutes ces orientations s'intègrent dans l'un des chantiers prioritaires de l'action du Ministère, intitulé "**Culture partagée**", qui a fait l'objet d'un Forum national en février 2011, permettant des échanges entre artistes, acteurs de terrain, collectivités, institutions culturelles, entreprises mécènes, ministères..., dans la continuité de 25 forums régionaux sur le même thème conduits de septembre à décembre 2010.

Pour relever l'ensemble de ces défis, la stratégie ministérielle de développement durable devra, dans les années à venir, développer l'innovation et les nouveaux outils numériques et donner toute sa place à la culture populaire.

Sur fond de prise de conscience de la destruction rapide et irréversible des biens environnementaux, l'appel de l'UNESCO à préserver la diversité des espèces dans le monde, a mis en exergue la responsabilité des États et des hommes dans le processus en cours. La diversité est devenue aussi un enjeu culturel qui a entraîné la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle en 2001 puis la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en 2005, introduite dans l'ordre juridique français et européen en 2007.

Si la notion de diversité culturelle insiste en premier lieu sur la préservation des cultures dans le monde et le droit des États à développer leurs propres politiques culturelles, la notion de dialogue interculturel met l'accent sur **la rencontre des cultures comme processus favorisant une meilleure compréhension mutuelle, une ouverture à l'altérité**. Elle pose donc que la qualité de ce dialogue conditionne celle du vivre ensemble.

Cette conception dynamique de la construction identitaire, individuelle et collective, a permis à la doctrine française d'évoluer. S'est fait jour l'idée que le dialogue des cultures doit participer à l'émergence d'une culture commune, faite d'un équilibre entre des valeurs unanimement partagées et une attention égale portée à chacune des cultures, la cohésion nationale ne pouvant se satisfaire d'une simple juxtaposition de particularismes. L'accent est mis aussi sur le rôle de la transmission, voire de "l'adoption" de notre patrimoine de valeurs : la culture et le patrimoine sont des valeurs collectives dont l'État est garant.

Toute culture apparaît de plus en plus comme mixte : pluralité des apports historiques et multiplication actuelle des facteurs de diversité culturelle. Le tourisme de masse et les échanges universitaires ont changé le regard sur les étrangers. Les identités à ancrage territorial sont devenues des identités de relations, par l'effet des mobilités et des migrations, des nouvelles formes de métropolisation et d'intercommunalité, de l'émergence de grandes régions en Europe, ainsi que de l'intensité des échanges entre les rives de la Méditerranée.

Ces constats doivent donner lieu à un effort de recherche prospective, pour **renforcer les apports du dialogue interculturel** et l'inscrire dans les politiques d'innovation et

de développement de la créativité, notamment grâce aux nouvelles technologies de la communication et de l'information. La **création du Groupement d'intérêt scientifique "Institutions Patrimoniales et Pratiques Interculturelles"** à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication vise à répondre à ces enjeux, en associant la pluralité des acteurs (institutions patrimoniales dépendant de l'État, des collectivités territoriales et d'associations) et des chercheurs de différentes disciplines.

La diversité linguistique est indissociablement liée à la diversité culturelle. Le rattachement au ministère de la Culture et de la Communication du service chargé de promouvoir en France cette diversité illustre le choix d'une conception humaniste de la langue, qui est certes un outil de communication, mais aussi le lieu d'expression et de partage de la culture.

La politique que le Ministère, à travers l'action de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, coordonne au plan interministériel vise à **garantir l'emploi du français** sur le territoire de la République ; il s'agit de consolider le premier des liens sociaux. Elle vise également à prendre en compte la pluralité de notre société en veillant à la promotion des langues régionales, qui font partie de notre patrimoine, et des langues étrangères (mais non d'une seule), qui sont indispensables à la compréhension du monde.

Les États généraux du multilinguisme et les manifestations liées à l'Année européenne du dialogue interculturel ont montré **le rôle central que joue la traduction dans la circulation des œuvres, des artistes, des savoirs et des idées**. Le ministère de la Culture et de la Communication et ses opérateurs doivent continuer à encourager ces vecteurs essentiels à la diversité culturelle et linguistique que sont la traduction des œuvres littéraires, le sous-titrage des films, le sur-titrage des œuvres théâtrales, la traduction et l'interprétation des savoirs scientifiques... La traduction permet également aux politiques et aux expressions culturelles françaises d'être mieux connues et comprises d'un public non francophone.

Les coopérations décentralisées

La coopération avec les collectivités territoriales constitue un élément de plus en plus central des politiques de développement durable. L'appui des fédérations et associations d'élus (FNCC, AMF, AMGVF, ADF, ARF) réunies dans le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel sera prioritaire dans ce domaine. La recherche de nouvelles formes de partenariats sera relayée sur le terrain par les services déconcentrés du Ministère.

La coopération et les échanges artistiques internationaux

L'inscription de la culture au cœur de la problématique du développement durable comporte une dimension européenne et internationale qui peut se décliner autour de trois volets principaux :

- Les initiatives prises dans le cadre de l'Union européenne, celle-ci ayant intégré le développement durable dans un grand nombre de ses politiques,
- dans le cadre de l'UNESCO, notamment au travers des conventions sur le patrimoine matériel et immatériel ainsi que celle sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles,
- dans les relations bilatérales que le ministère de la Culture et de la Communication entretient avec de nombreux pays en développant les échanges d'expériences et de bonnes pratiques autour de la notion de développement culturel durable, ouvrant ainsi un champ large de coopération.

Dans le cadre de l'Union européenne (UE) : cette dernière a, autour de la « nouvelle stratégie de l'Union Européenne en faveur du développement durable » de 2006, intégré le développement durable dans les différents domaines politiques de l'UE. La stratégie, articulée aujourd'hui avec la stratégie UE 2020, ne prend pas spécifiquement en compte la culture mais elle irrigue suffisamment l'ensemble des politiques de l'Union Européenne pour que la sphère culture puisse s'en emparer. La présidence française du Conseil de l'Union Européenne en 2008 avait soumis à l'adoption du Conseil des conclusions sur la contribution de l'architecture au développement durable. La présidence hongroise du 1er semestre 2011 a proposé un projet de conclusions sur la

mise en œuvre de la stratégie UE 2020 dans lequel la contribution de la culture à une croissance soutenable fait l'objet de plusieurs « invite » aux Etats membres ainsi qu'à la Commission.

Par ailleurs, la perspective des discussions sur les programmes communautaires à l'horizon 2013, notamment « Culture », ainsi que sur les futurs fonds structurels, devrait permettre de prendre en compte, davantage que dans la précédente génération de programmes, cette préoccupation du développement durable, en rendant éligibles au financement communautaire les initiatives notamment liées au patrimoine, au développement urbain et à celui des territoires ainsi que la contribution spécifique de l'architecture au développement durable.

Le ministère de la Culture et de la Communication veillera à ce que les questions liées au développement durable soit dûment prises en compte dans les discussions européennes de la sphère culture. A cette fin, il se rapprochera des présidences successives pour que cette préoccupation demeure à l'ordre du jour de l'agenda communautaire.

Il s'efforcera d'inscrire la question du développement durable dans les objectifs de la prochaine génération de programmes et de fonds structurels (2013-2020).

En lien étroit avec le forum européen des politiques architecturales, qu'il soutient financièrement, le Ministère cherchera à développer des partenariats avec les Etats membres pour favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

Dans le cadre de l'UNESCO, c'est le volet Education qui est surtout mobilisé autour de la problématique du développement durable, notamment au travers d'activités éducatives ; la **Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable** (DEDD, 2005-2014), dont l'UNESCO est l'organisation chef de file, s'emploie à ce que les principes et les pratiques du développement durable soient intégrés dans toutes les formes d'éducation.

Mais le volet culture - et notamment les conventions relatives au patrimoine matériel et immatériel ainsi que la convention sur la promotion de la diversité des expressions culturelles - est également concerné par la problématique

du développement durable au sens où il s'agit véritablement, à travers ces textes fondamentaux, de protéger l'existant pour ne pas compromettre la capacité des générations actuelles et futures à pouvoir en bénéficier. La réflexion au sein de l'UNESCO s'est encore cependant peu emparée de cette problématique.

Il appartiendra au ministère de la Culture et de la Communication de s'attacher à promouvoir cette dimension du développement durable dans les différents travaux conduits dans le cadre de l'UNESCO.

Dans le cadre de ses relations bilatérales, le ministère de la Culture et de la Communication s'efforcera de prendre en compte la problématique du développement durable. Cette coopération bilatérale se déroulera notamment :

- **Avec la French American Foundation** qui prévoit de mettre en place dès 2011 un programme d'échange franco-américain sur le thème de « la ville durable », articulé autour de visites croisées de professionnels aux États-Unis

et en France. En lien avec la Fondation, un programme sera établi par le Ministère sur une période de trois ans.

- **Avec le Québec**, dont le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a mis en place un Plan d'actions de développement durable pour la période 2009-2013. Conformément au relevé de décisions issu de la 16^e rencontre alternée des Premiers Ministres du Québec et de la République française, les ministères chargés de la culture s'engagent à travailler ensemble sur le thème « culture et développement durable », avec pour objectif de tenir un colloque international sur ce sujet à l'hiver 2012.

Enfin, le ministère de la Culture et de la Communication coopérera étroitement avec l'**Institut français** pour que, dans le cadre de la mission de l'Institut relative au « débat d'idées », la question du développement durable incluant la dimension culture dans ses différentes composantes, soit partie intégrante de la « diplomatie d'influence » que la France souhaite développer.

L'exemplarité du fonctionnement interne

IMMOBILIER & RESSOURCES

- A1** Évaluer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre : bâtiments, équipements et activités
- A2** Rechercher des solutions d'économies d'énergie : adapter les bâtiments existants et leurs équipements
- A3** Rechercher des solutions alternatives à l'utilisation d'énergies fossiles
- A4** Rechercher des solutions d'économie des ressources autres qu'énergétiques : l'eau
- A5** Rechercher des solutions d'économie des ressources autres qu'énergétiques : la biodiversité

ACHATS & FONCTIONNEMENT

- B1** Agir sur les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail des agents
- B2** Prendre en compte les préoccupations environnementales pour les achats courants (papier, fournitures, nettoyage des locaux...)
- B3** Prendre en compte les préoccupations sociales pour les achats : intégrer les clauses sociales dans les marchés
- B4** Optimiser et rationaliser le fonctionnement des services par les solutions d'impression (copieurs, imprimantes...)
- B5** Optimiser et rationaliser le fonctionnement des services dans la gestion des déchets

RESSOURCES HUMAINES

- C1** Développer les compétences : former au développement durable
- C2** Mieux prendre en compte la santé au travail
- C3** Développer le recrutement et l'accompagnement des personnes handicapées
- C4** Promouvoir l'égalité dans la fonction publique, en veillant au respect de la diversité dans les recrutements

Inscrire le développement durable

PATRIMOINE & ARCHITECTURE

- D1** Protéger les patrimoines pour valoriser les territoires : identification, recherche et valorisation
- D2** Protéger les patrimoines pour valoriser les territoires : élargir les champs de la prévention du patrimoine aux risques naturels
- D3** Intégrer les orientations du développement durable dans la restauration du patrimoine bâti
- D4** Encourager l'innovation technique et la création architecturale relatives aux enjeux du développement durable, pour toute opération de construction ou de réhabilitation
- D5** Inciter à la réhabilitation des constructions existantes, plutôt qu'aux démolitions
- D6** Encourager la réhabilitation des quartiers anciens dégradés, et la reconquête des centres-villes, dans le maintien de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, et du cadre de vie
- D7** Intégrer les préoccupations du développement durable dans l'élaboration des documents d'urbanisme, dans le maintien de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, et du cadre de vie

PROJETS IMMOBILIERS

- E1** Prendre en compte les enjeux du développement durable dans les projets immobiliers et les missions de maîtrise d'ouvrage du Ministère
- E2** Prendre en compte les enjeux du développement durable au stade de la prospection, des études préalables, de faisabilité et de programmation, du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre et du choix du projet architectural
- E3** Prendre en compte les enjeux du développement durable au stade de la consultation et de la sélection des entreprises et au stade du chantier
- E4** Prendre en compte les enjeux du développement durable pour les projets des équipements culturels portés par les collectivités (ou privés) et les conditions d'attribution des aides financières

Plan d'actions 2011-2013

Stratégie ministérielle de développement durable

au cœur des politiques du Ministère

CRÉATION, CONSERVATION & DIFFUSION

- F1** Mieux appréhender le rôle et la perception de l'artiste par rapport aux grandes problématiques environnementales et sociétales, valoriser l'approche artistique du développement durable
- F2** Mettre en place un dispositif d'évaluation et intégrer des critères de développement durable dans les contrats d'objectifs pluriannuels des institutions labellisées ou inscrites dans un réseau aidé
- F3** Intégrer les préoccupations environnementales dans la production des œuvres et des manifestations culturelles (spectacles, expositions, festivals...)
- F4** Intégrer les préoccupations environnementales dans la conservation et la restauration des œuvres d'art et du patrimoine mobilier
- F5** Agir sur les déplacements du public des lieux culturels et les transports spécifiques aux métiers du Ministère (tournées de spectacles, transport des œuvres d'art)
- F6** Rechercher des solutions d'économies d'énergie : modifier les pratiques dans les activités du Ministère (musées, salles de spectacles...)

MÉDIAS & INDUSTRIES CULTURELLES

- G1** Dresser un état des lieux des pratiques du secteur en matière de développement durable
- G2** Mettre en relation les acteurs, faire connaître les bonnes pratiques

Promouvoir un modèle de société porteur de développement durable

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & RECHERCHE

- H1** Intégrer le développement durable dans l'ensemble des secteurs de formation, dans les offres de formations initiale et continue, pour toutes les disciplines
- H2** Définir des problématiques de recherche sur le développement durable, dans l'enseignement supérieur Culture : état des lieux et prospective
- H3** Intégrer le développement durable dans la recherche culturelle, hors enseignement supérieur Culture, et prévoir des programmes de recherches territorialisés

SENSIBILISATION & DIFFUSION DE LA CULTURE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- I1** Programmer des actions de sensibilisation à destination des agents du Ministère
- I2** Inscrire les établissements publics Culture et les services à compétence nationale dans une démarche de développement durable

CULTURE PARTAGÉE & DIVERSITÉ CULTURELLE

- J1** Programme « Culture Partagée / pour chacun / pour tous » & Dimension sociétale du développement durable
- J2** Assurer l'accessibilité des personnes handicapées aux établissements culturels, à l'offre culturelle et aux services de communication en ligne
- J3** Publier l'ouvrage « Repères pour un dialogue interculturel », support de formation pour les personnels du Ministère
- J4** Soutenir la diversité linguistique

Ministère de la Culture et de la Communication

Secrétariat général

182 rue Saint-Honoré - 75033 Paris CEDEX 01

Mission de la communication interne

mci@culture.gouv.fr

Mission du développement durable

developpement.durable@culture.gouv.fr